

Le SBA, lauréat de l'appel à projet national *Territoire zéro gaspillage zéro déchet*



Contacts presse :

Maud ROUGEAUD / Thomas CAMUS

presse@sba63.fr - 04.73.647.450

SBA - 13 rue Joaquin Perez Carretero

Zone de Layat II – 63200 RIOM

www.sba63.fr

Le Syndicat du Bois de l'Aumône

La structure

Le Syndicat du Bois de l'Aumône est une structure publique chargée de la collecte des déchets ménagers. Créé en 1975, il regroupe aujourd'hui 132 communes du Puy-de-Dôme, représentant 165 000 usagers.

Le territoire du syndicat



La collecte des déchets au SBA

En 2013, la production de déchets des ménages représente **543,5 kg/hab./an** dont 281,5 kg/hab./an provenant de la collecte des Ordures Ménagères et Assimilées ou OMA (bacs verts ou bleus, bacs ou sacs jaunes et conteneurs à verre), et 262 kg/hab./an provenant des déchèteries.

$$\text{OMA} = \left\{ \begin{array}{l} \bullet \text{ Bac jaune ou sac jaune : } 62 \text{ kg/hab./an} \\ \bullet \text{ Bac vert ou bleu : } 189,9 \text{ kg/hab./an} \\ \bullet \text{ Verre : } 29,6 \text{ kg/hab./an} \end{array} \right.$$



L'appel à projet

Le 30 juillet dernier, le ministère de l'Ecologie a lancé l'appel à projets Territoires zéro gaspillage zéro déchet afin d'engager 20 territoires volontaires dans une démarche exemplaire et participative de réduction, de réutilisation et de recyclage de leurs déchets. La démarche doit être exemplaire et comporter des objectifs de prévention et de valorisation des déchets plus ambitieux que ceux définis par le Gouvernement.



Pour participer à son efficacité, elle se doit de rassembler le plus largement possible tous les acteurs du territoire : citoyens, entreprises, associations... La définition des objectifs, la mise en œuvre et le suivi des actions sont constamment assurés par une gouvernance participative.

Objectif : sortir du processus classique "production - élimination des déchets" afin de s'inscrire dans un schéma d'économie circulaire, préservant les matières premières, notamment grâce à leur substitution par des matières premières secondaires, issues du recyclage. Les déchets restants, appelés ultimes, sont ensuite appelés à produire de l'énergie. Un des buts poursuivis est également de traiter le maximum de déchets localement, afin de générer une activité économique.

La première étape consistait en une manifestation d'intérêt, puis un dossier de candidature à déposer, comprenant 16 engagements : 7 obligatoires et 9 complémentaires. Lors de la clôture, le 26 septembre, 293 collectivités avaient manifesté leur intérêt auprès du Ministère.

Bien positionné sur diverses thématiques (comptabilité analytique, démarche volontariste de réduction et de tri, mise en place actuelle de la redevance incitative...), le SBA est en revanche légèrement en retrait dans certaines domaines, raison pour le Syndicat a désiré s'entourer de partenaires experts dans leur domaine.

Dans un premier temps, les mesures envisageables pourraient tout d'abord porter sur une meilleure connaissance des déchets générés par les agriculteurs (bilan des flux, des pratiques, des filières...), puis sur l'étude d'actions afin de toujours mieux réduire et gérer ces déchets.

Le SBA pratique déjà le compostage de ses déchets verts (13 000 t en 2013) sur 3 plateformes locales, mais pourrait aller plus loin en mettant en place des actions ponctuelles de collecte des bâches sur ses déchèteries, en mobilisant des substrats pour la méthanisation (étude de collecte des biodéchets des gros producteurs en cours)...



Le SBA logiquement candidat

Depuis sa création en 1975, le SBA a toujours été un précurseur de la gestion innovante des déchets :

- Collecte sélective en Points d'Apports Volontaire des emballages dès 1992,
- Une des premières collectivités à avoir contractualisé avec Eco-Emballages,
- Création d'un maillage de 12 déchèteries (entre 1990 et 2006), avec 21 flux collectés, contrôle électronique des accès et flux dès 2010,
- Mise en place de la redevance spéciale en 2005,
- Collecte en porte-à-porte en bacs individuels des emballages recyclables entre 2005 et 2008,
- Trophée Eco-emballages récompensant l'optimisation de la collecte en 2007,
- Labellisation Qualitri en 2008 puis Qualiplus en 2011,
- Première collectivité du département à avoir formalisé un programme de prévention des déchets (2010),
- Décision de transition vers la redevance incitative prise en 2012, avec application complète en 2017,
- Extension des consignes de tri en 2013.



C'est fort de ses nombreuses expériences que le Syndicat du Bois de l'Aumône s'est logiquement porté candidat à cet appel à projets, avec la volonté d'engager pleinement le territoire vers un modèle d'économie circulaire.

Les élus du syndicat sont en effet convaincus qu'il s'agit là de l'évolution nécessaire de la politique de gestion des déchets, dans un contexte plus large de transition écologique de notre modèle sociétal.

L'assemblée délibérante du SBA a confirmé son engagement lors du Comité syndical du 13 décembre 2014.



Les résultats

Mardi 23 décembre, la liste des lauréats a été dévoilée par Ségolène Royal. L'ampleur de la mobilisation locale ayant dépassée les prévisions initiales du ministère, ce sont finalement 58 collectivités qui ont été retenues, dont le SBA, seule représentante de l'Auvergne.

Les territoires retenus rassemblent plus de 7,5 millions d'habitants, dont 3 collectivités d'Outre-mer, et s'engagent à réduire de plus de 10 % de leurs déchets, ce qui correspond à plus de 240 000 tonnes évitées et 43 millions d'euros d'économies par an, d'après le ministère de l'Ecologie.

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement spécifique du ministère de l'Ecologie via l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique.

Elle mettra à leur disposition son expertise technique, un soutien financier pour l'animation de la démarche et des aides à l'investissement prioritaires et bonifiées.



Le projet proposé par le SBA

Une gouvernance participative

Dès la publication du cahier des charges, le SBA s'est rapidement rapproché de certains des acteurs essentiels pour donner à cette démarche une dimension territoriale.

Se sont ainsi engagés à nos côtés :

- le Conseil général,
- le Valtom (syndicat de traitement des déchets du Puy-de-Dôme),
- la Fédération Française du Bâtiment (FFB),
- la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (Capeb),
- Maceo (association de développement économique du Massif Central),
- la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI),
- la Chambre des Métiers et d'Artisanat (CMA).

La liste n'est pas exhaustive et reste ouverte à tout autre acteur de la société désirant s'impliquer dans cette démarche.

Un comité de pilotage, réunissant élus et décideurs de tous les partenaires, définira les grandes orientations du projet et prendra les décisions stratégiques nécessaires à sa poursuite.

Un comité technique, constitué de techniciens, sera chargé du suivi et de la mise en œuvre du plan d'action.

La mise en œuvre spécifique des actions sera confiée à des groupes de travail thématiques.

Les propositions et engagements du SBA

Propositions et engagements phare pour les 3 ans à venir :

- Objectifs de réduction du tonnage de production de déchets :
 - o - 7 % d'ordures ménagères assimilées en 2017 par rapport à 2013, soit une baisse visée de 3 250 t. Celles-ci comprennent les ordures ménagères (bac vert), les emballages recyclables (bac jaune) et le verre.
 - o - 5 % de déchets ménagers assimilés fin 2017 par rapport à 2013, soit une baisse visée de 4 475 t. Ces déchets comprennent les ordures ménagères assimilées et ceux déposés en déchèteries.
- Valoriser 30% des gravats collectés en déchèteries contre 0% aujourd'hui,
- Elaborer un nouveau programme de prévention des déchets pérennisant certaines actions du programme actuel (qui se termine fin 2015) ;



- Dresser un état des lieux précis des pratiques et besoins des administrations et collectivités et des entreprises en matière de gestion des déchets, puis soutenir les initiatives identifiées ;
- Elaborer un Plan de gestion territorial des biodéchets analysant flux, gisements et devenir actuels des biodéchets, généralisant leur tri à la source des biodéchets ;
- Etudier les solutions permettant d'augmenter notre taux de recyclage et de maximiser le détournement des matériaux recyclables des ordures ménagères ;
- Augmenter la production d'énergie renouvelable à partir de nos déchets (méthanisation des biodéchets, combustion des déchets de bois non traités...).

Développement économique local

La gestion innovante des déchets qui sera mise en œuvre au moins durant les 3 années à venir possède également une vertu économique, par le développement d'activités liées sur le territoire ou à proximité.

Si, concernant le SBA, les exemples sont nombreux (plateformes de compostage, conventions avec les associations locales d'économie sociale et solidaire...), cet appel à projet amènera le Syndicat à pousser encore plus loin la réflexion. Lumière sur deux exemples significatifs

Entreprise Procar, à Joze

Malgré le dispositif de reprise des pneus par les professionnels (reprise dite "un pour un"), le SBA a mis à disposition de ses usagers une caisse sur les déchèteries de Riom et Veyre-Monton afin de collecter les pneus de tourisme achetés d'occasion ou sur internet.

Environ 100 t ont ainsi pu être récupérées en 2014 par l'entreprise Procar, basée à Joze.

Agréé par le ministère de l'Ecologie et prestataire de la société ALIAPUR, rassemblant des manufacturiers et les principaux producteurs de pneus, l'entreprise de 25 employés collecte 15 000 tonnes de pneus usagés par an chez les distributeurs et détenteurs sur 7 départements.

Grâce à sa plateforme de 32 000 m² dont 1 000 m² couverts, Procar stocke et broie 18 000 tonnes de pneus par an répondant aux cahiers des charges des valorisateurs.

Les pneus collectés servent ensuite à produire de l'énergie (combustible pour les fours de cimenterie, chaudières industrielles...) ou d'autres matériaux (remblais de route, sols pour salles de sports et aires de jeux...).

Entreprise Plastyrobel, à Pessat-Villeneuve

Fabricant de polystyrène expansé, l'entreprise Plastyrobel, du Groupe Sipa, et le SBA ont engagé depuis 2013/2014 une initiative de récupération de ce matériaux en déchèterie de Riom.

